

## Résolution du Comité économique et social européen sur la feuille de route relative au processus constitutionnel (30 mai 2007)

**Légende:** Dans sa résolution adoptée le 30 mai 2007, le Comité économique et social européen réaffirme son appui au traité constitutionnel. Par ailleurs, le Comité affirme son intention d'accompagner le processus de négociation du nouveau traité en contribuant à faire entendre la voix de la société civile.

**Source:** Comité économique et social européen. Assemblée plénière des 30 et 31 mai 2007 synthèse des avis adoptés – 1. Résolution sur la feuille de route relative au processus constitutionnel – Conseil européen des 21 et 22 juin 2007. Bruxelles : 04.06.2007. P. 1-2. [http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/grf\\_ces83-2007\\_d\\_fr.pdf](http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/grf_ces83-2007_d_fr.pdf).

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/resolution\\_du\\_comite\\_economique\\_et\\_social\\_europeen\\_sur\\_la\\_feuille\\_de\\_route\\_relative\\_au\\_processus\\_constitutionnel\\_30\\_mai\\_2007-fr-39865588-6bda-42d7-8fd5-88a5476205f3.html](http://www.cvce.eu/obj/resolution_du_comite_economique_et_social_europeen_sur_la_feuille_de_route_relative_au_processus_constitutionnel_30_mai_2007-fr-39865588-6bda-42d7-8fd5-88a5476205f3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013



*Comité économique et social européen*

Bruxelles, le 8 juin 2007

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
**DES 30 ET 31 MAI 2007**  
**SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS**

Les avis du CESE sont accessibles in extenso et dans les langues officielles sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante:

[http://eesc.europa.eu/activities/press/summaries\\_plenaries/index\\_fr.asp](http://eesc.europa.eu/activities/press/summaries_plenaries/index_fr.asp)

- 1 -

L'Assemblée plénière a été marquée par la présence de **M. Marcos PEÑA**, Président du Conseil économique et social espagnol, qui est intervenu sur le thème "Europe: participation sociale et démocratie délibérative", de **M. Günter VERHEUGEN**, vice-président de la Commission européenne, qui a illustré les actions déjà engagées et les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative "Mieux légiférer" et de **Mme Margot WALLSTRÖM**, vice-présidente de la Commission européenne, qui est intervenue sur "La feuille de route relative au processus constitutionnel" ainsi que sur les objectifs stratégiques définis par le Collège des Commissaires pour 2008. Mme la Commissaire a ensuite procédé, conjointement avec le Président du Comité, M. DIMITRIADIS, à la signature de l'addendum au protocole de coopération conclu en novembre 2005 entre la CE et le CESE.

## **1. RÉOLUTION SUR LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AU PROCESSUS CONSTITUTIONNEL – CONSEIL EUROPÉEN DES 21 ET 22 JUIN 2007**

- **Rapporteur général:** M. FRERICHS (Employeurs – DE)
- **Référence:** CESE 640/2007 fin
- **Points clés:**

Le CESE soutient la présidence allemande dans son intention de présenter, lors de la conférence du Conseil européen des 21 et 22 juin, une feuille de route concernant les actions à venir pour résoudre la crise politique et institutionnelle née de l'abandon du processus de ratification du Traité constitutionnel et se félicite que la "Déclaration de Berlin" du 25 mars 2007 ait fixé la date des élections européennes de 2009 comme limite pour l'entrée en vigueur du nouveau traité.

Il estime en effet urgent de mettre rapidement fin à la crise actuelle en adoptant un nouveau traité qui réponde aux exigences d'une Union européenne à 27 États membres et plus et permette à celle-ci de s'accorder sur de nouvelles politiques et de prendre les décisions nécessaires afin de faire face aux nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Une majorité des deux tiers des États membres, représentant une majorité nette des citoyens de l'Union européenne, ayant ratifié le Traité constitutionnel, le CESE insiste pour que ce traité reste le fondement des négociations à venir et pour que celles-ci aboutissent à préserver la substance de ce qui a été décidé dans le cadre de la Convention européenne et signé par tous les chefs d'État ou de gouvernement.

À cet égard, le CESE réaffirme son appui au Traité constitutionnel et confirme les termes de ses prises de position antérieures concernant ce traité qu'il continue de considérer comme un instrument essentiel pour permettre à l'Union de faire face aux défis auxquels elle est confrontée et aux institutions de fonctionner plus efficacement.

C'est pourquoi, il estime, d'une part, que ce traité doit rester la base des négociations en cours pour sortir de l'impasse politique et institutionnelle actuelle et, d'autre part, que sa substance, et notamment les avancées démocratiques, institutionnelles et procédurales, ainsi qu'en ce qui concerne les droits fondamentaux, qu'il contient, doit être préservée. Cela signifie que les parties I (objectifs, institutions, structure de l'Union), II (Charte des droits fondamentaux) et IV (dispositions générales et finales) doivent rester en l'état. Les dispositions institutionnelles et procédurales de la partie III (les politiques de l'Union) devraient, quant à elles et dans la mesure où elles vont au-delà du droit en vigueur, être intégrées à la partie I.

- 2 -

Estimant que la substance du nouveau texte est plus importante que sa dénomination, le CESE ne s'oppose pas à ce que celui-ci reçoive un autre nom, compte tenu des malentendus que le terme de "Constitution" a fait naître dans certains États membres.

Le Comité affirme par ailleurs son intention d'accompagner le processus de négociation du nouveau traité en contribuant à faire entendre la voix de la société civile organisée, conformément à sa vocation institutionnelle. Il est notamment prêt à organiser, en coopération avec la présidence portugaise du Conseil, des rencontres d'information et de dialogue avec les organisations de la société civile, comme il l'avait fait pendant les travaux de la Convention européenne.

- **Contact** : M. Patrick FÈVE  
(Tél.: 00 32 2 546 96 16 – e-mail: [patrick.feve@eesc.europa.eu](mailto:patrick.feve@eesc.europa.eu))

## **2. GLOBALISATION ET UNION EUROPÉENNE**

- ***Les défis et chances de l'UE dans le contexte de la globalisation***

- **Rapporteur**: M. MALOSSE (Employeurs – FR)

- **Références**: avis exploratoire – CESE 804/2007

- **Points clés**:

L'avis sur le thème "Les défis et chances de l'UE dans le contexte de la globalisation" a été demandé par la présidence allemande. Il a été adopté par la section REX le 4 mai 2007.

Dans son avis, le CESE estime qu'au niveau international, la première réponse de l'Union à la globalisation doit être de contribuer avec plus de vigueur à l'élaboration d'un "État de droit" qui fasse progresser une mondialisation humaniste fondée sur le multilatéralisme, sur les droits fondamentaux des individus, sur plus de transparence des marchés financiers, et sur un niveau élevé de santé et de sécurité alimentaire pour l'ensemble des populations. En matière de relations commerciales internationales, le CESE considère que des approches bilatérales ne sont utiles que si elles sont complémentaires au multilatéralisme de l'OMC.

Au sein de l'UE, la mondialisation peut être une chance pour le processus d'intégration européenne, si l'Europe s'appuie sur son intégration économique et sa solidarité, qui sont au cœur de la stratégie européenne de Lisbonne.

La société civile organisée devrait promouvoir une mondialisation à visage humain. Le CESE souligne la nécessité d'impliquer pleinement les partenaires sociaux et les divers acteurs représentant la société civile organisée.

La dimension humaine de la mondialisation, comme de l'intégration européenne, est l'affaire des citoyens et de la société civile organisée. Mieux informés et consultés, systématiquement associés, les peuples se reconnaîtront dans une stratégie qu'ils auront déterminée et qu'ils pourront s'approprier.